Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS
☎ 01 44 01 06 00 - ✉ fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com www.fosps.com - www.foterritoriaux.org

Madame Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, des Familles,
de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

LE SECRETAIRE GENERAL
Réf. 2026/11/37 DB/CR

Paris, le 24 novembre 2026

Objet : Position de la Fédération FO de la fonction publique hospitalière sur le projet d'accord relatif à la PSC.

Madame la Ministre,

Par la présente, je souhaite vous informer du résultat de la consultation de l'ensemble des syndicats Force Ouvrière de la fonction publique hospitalière sur le projet d'accord relatif à la protection sociale complémentaire (PSC).

Réunies le 23 novembre à Paris, nos instances fédérales ont acté le résultat de cette consultation que nous avons menée dans l'urgence, au regard du calendrier imposé par le ministère. Cette consultation donne mandat à notre Fédération de ne pas signer le projet d'accord en l'état.

Comme nous vous l'avions indiqué à plusieurs reprises au cours des négociations, plusieurs points, que nous avions identifiés comme rédhibitoires à notre signature, ont constitué des obstacles majeurs à l'adhésion de nos syndicats à ce projet d'accord.

Il en va notamment de l'insuffisance de l'allocation mensuelle de 20 euros prévue pour l'année transitoire 2027, alors même que l'enveloppe budgétaire annoncée permettrait d'aller sensiblement au-delà, mais également de l'absence d'engagements suffisamment précis et contraignants en matière de prévoyance.

Si notre Fédération mesure les avancées obtenues au cours des négociations, auxquelles elle a pleinement contribué, celles-ci n'ont pas été jugées suffisantes par nos structures au regard des attentes légitimes des personnels hospitaliers.

Nous regrettons, par ailleurs, que le calendrier tardif des négociations, dont la responsabilité ne saurait incomber aux organisations syndicales, n'ait pas permis d'approfondir certains points essentiels du projet d'accord tel que, à titre d'exemple, le pilotage du dispositif qui réduirait la représentation syndicale à 33 %.

Au regard des débats parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, lesquels pourraient encore conduire à une évolution des dispositions relatives à la PSC, notre Fédération se réserve la possibilité de revoir son positionnement dans les prochaines semaines.

Notre Fédération demeure pleinement disponible pour poursuivre les échanges qui permettraient d'aboutir à un accord à la hauteur des besoins des personnels de la fonction publique hospitalière.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pour la Fédération FO-SPSS
Didier BIRIG
Secrétaire Général



<u>Copie</u> :
Sébastien LECORNU, Premier ministre
David AMIEL, ministre de l'Action et des Comptes publics